

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM130/2022

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
Création de cinq appuis télécom
Chemin du Rat, chemin du Michon, route des Pierres Blanches et chemin des
Brosses

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société GM TELECOM, en date du 29 août 2022 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux pour la création d'appuis télécom : 1 sur le chemin du Rat, 1 sur le chemin du Michon, 1 sur la route des Pierres Blanches et 2 sur le chemin des Brosses ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que les secteurs en cause sont à l'intérieur des limites de l'agglomération ou sur une voie communale ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 12 septembre au vendredi 14 octobre 2022, la circulation sera réduite sur les voies suivantes : chemin du Rat, chemin du Michon, route des Pierres Blanches et chemin des Brosses.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée manuellement.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,
- Monsieur le responsable de la société GM TELECOM, 60 rue Norbert Casteret, 84200 CARPENTRAS.

Fait à GREZIEU-LA-VARENNE le 08 septembre 2022

LE MAIRE : Bernard ROMIER

Publié le

15 SEP. 2022

